



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit Avril à 20 h 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine BARTHELET,

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	DENISOT Stéphanie	POUZOL Michel
AIROLDI Michel	FUMEY Françoise	RACLE Olivier
BELOT François	GIACOMINI Sébastien	THEVENOT Marie-Christine
CUSINATO Françoise	MOULIN Cyril	VARCHON daniel
Etaient absents excusés		
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra	a donné procuration à	CUSINATO Françoise
NALLET Sylvie	a donné procuration à	BARTHELET Catherine
RICLOUX Benoît	a donné procuration à	DENISOT Stéphanie

Madame Françoise FUMEY a été désignée comme secrétaire de séance

### Ouverture de la séance à 20 h 30

#### Délibérations

##### 1 - Vente de terrain

Le propriétaire, Monsieur Olivier LASSEIGNE, de la parcelle AB 173, sis 2 rue du champ Jacquot, voisine de la parcelle AB 187, propriété de la commune, souhaite acquérir une partie de cette parcelle communale.

Après un bornage réalisé sur le terrain, la surface proposée à la vente est de 114 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire propose le prix de 30 € le m<sup>2</sup>, soit une vente totale estimée à 3 420 €.

Cette vente sera réalisable sous réserve que le département signe un arrêté d'alignement.

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte :

- la délimitation du terrain réalisée en présence de Madame le Maire,
- la vente dudit terrain au prix de 30 € le m<sup>2</sup> aux conditions définies ci-dessus,
- la signature par Madame le Maire de tous les documents nécessaires à cette transaction.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

##### 2 - Contribution au réseau d'eaux pluviales

Une somme de 4 000 Euros était versée du budget communal au budget assainissement, afin de compenser le fait que des eaux pluviales s'écoulaient dans le réseau d'assainissement et venaient alimenter la station d'épuration.

Désormais les réseaux étant totalement séparatifs, le réseau eaux pluviales est séparé du réseau d'assainissement, il n'y a donc plus lieu de maintenir ce versement de 4 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne plus verser la somme de 4 000 € du budget communal au budget assainissement. Le coût du traitement des eaux pluviales est imputé au budget communal.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

##### 3 - Constitution d'une provision – budget communal

Madame le Maire rappelle aux conseillers qu'un contribuable est redevable d'une amende de 358 € 80 pour dommages et intérêts mise en recouvrement en 2010.

Malgré les poursuites engagées par le trésorier communal, aucun recouvrement n'a pu être effectué.

De plus l'intéressé a déposé un dossier de surendettement en novembre 2013 et la commission de surendettement a proposé un moratoire de 72 mois, sans versement pour l'ensemble des créanciers.

Compte tenu de l'ancienneté des dettes et du projet de surendettement, Madame Le Maire propose aux conseillers une provision de 358 € 80 sur le compte 6817 du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de constituer cette provision et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

#### 4 - Constitution d'une provision – budget assainissement

Madame le Maire rappelle aux conseillers qu'un contribuable est redevable auprès de la commune des redevances assainissement 2011 et 2012 pour un montant total de 2 095 € 88.

Malgré les poursuites engagées par le trésorier communal, aucun recouvrement n'a pu être effectué.

De plus l'intéressé a déposé un dossier de surendettement en septembre 2012 et la commission de surendettement a proposé un moratoire de 18 mois, validé par le juge d'instance le 9 Août 2013, sans versement pour l'ensemble des créanciers.

Compte tenu de l'ancienneté des dettes, Madame le Maire propose aux conseillers de constituer une provision de 2 095 € 88 sur le compte 6817 du budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de constituer cette provision et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

#### 5 - TARIF – Droits de place

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le tarif des droits de place pour le marché de producteurs selon le détail ci-dessous :

- Producteurs
  - Forfait : 1 €/mètre linéaire X 5 mois,
  - Tarif : 2 €/mètre linéaire / jour de présence.
- Invités
  - 1 marché gratuit / an,
  - Forfait à 10 € pour l'ensemble des marchés 2014 suivants.

Encaissement :

- des forfaits annuels en mai,
- des présences lors de chaque marché.

Un régisseur et deux suppléants seront nommés par arrêté municipal.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

#### 6 - TARIF – Restauration scolaire, centre aéré, périscolaire et TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs du centre aéré, du périscolaire, de la restauration scolaire et des Temps d'Activités Périscolaires (TAP – nouveaux dispositifs suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires), selon les données suivantes :

A partir du 1<sup>er</sup> Mai 2014 – animations ados

Tranches QF		1/2 journée de 13 h 30 à 17 h 30
QF 1	< 775	5.00 €
QF 2	de 776 à 1000	7.00 €
QF 3	de 1001 à 1200	8.50 €
QF 4	> 1201	10.00 €

A partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2014 – centre de loisirs

Tranches QF		Rappel Juillet 2013		Proposit° juillet.2014	
		Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas
QF 1	< 775	9.30 €	5.60 €	9.30 €	5.60 €
QF 2	de 776 à 1000	13.00 €	9.40 €	13.00 €	9.40 €
QF 3	de 1001 à 1200	13.40 €	9.85 €	13.40 €	9.85 €
QF 4	> 1201	14.00 €	10.30 €	14.00 €	10.30 €

A partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2014 – périscolaire et restauration

Tranches QF		Rappel sept.2013		Proposit° sept.2014	
		Garde matin & soir	Restauration midi	Garde matin & soir	Restauration midi
QF 1	< 450	1.20 €	3.60 €	1.20 €	3.60 €
QF 2	de 451 à 775	1.30 €	4.10 €	1.30 €	4.10 €
QF 3	de 776 à 1000	1.80 €	5.50 €	1.80 €	5.50 €
QF 4	de 1001 à 1200	1.85 €	5.70 €	1.85 €	5.70 €
QF 5	de 1201 à 1400	1.90 €	6.60 €	1.90 €	6.60 €
QF 6	> 1400	1.95 €	6.70 €	1.95 €	6.70 €

A partir du 1<sup>er</sup> Septembre 2014 – Temps d'Activités Périscolaires (durée 1 h 30)

Tranches QF		TAP
QF 1	< 450	1.80 €
QF 2	de 451 à 775	1.95 €
QF 3	de 776 à 1000	2.70 €
QF 4	de 1001 à 1200	2.78 €
QF 5	de 1201 à 1400	2.85 €
QF 6	> 1400	2.93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces nouveaux tarifs.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

## 7 - Vote du budget primitif 2014 – COMMUNE

Daniel Varchon informe des quelques variations suite à la présentation du 14/04 (en dépenses et recettes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2014 de la COMMUNE, faisant ressortir les montants suivants :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	1 353 621.00 €	1 353 621.00 €
<b>Investissement</b>	904 931.00 €	904 931.00 €
<b>TOTAL</b>	2 258 552.00 €	2 258 552.00 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

## 8 - Vote du budget primitif 2014 – ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2014 de l'ASSAINISSEMENT, faisant ressortir les montants suivants :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	434 940.00 €	434 940.00 €
<b>Investissement</b>	125 873.00 €	125 873.00 €
<b>TOTAL</b>	560 813.00 €	560 813.00 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

## 9 - Vote du budget primitif 2014 – LOCAUX COMMERCIAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2014 des LOCAUX COMMERCIAUX, faisant ressortir les montants suivants :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	59 915.00 €	59 915.00 €
<b>Investissement</b>	62 546.00 €	62 546.00 €
<b>TOTAL</b>	122 461.00 €	122 461.00 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

## 10 - Vote du budget primitif 2014 – CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2014 du CCAS, faisant ressortir les montants suivants :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	6 855.00 €	6 855.00 €
<b>Investissement</b>	- €	- €
<b>TOTAL</b>	6 855.00 €	6 855.00 €

Vote	Pour	Contre	Abstention
	15	0	0

## Informations diverses

- Catherine informe qu'elle a modifié l'arrêté réglementant l'utilisation de la zone de loisirs. Il sera diffusé dans le prochain TU pour rappel.
- Rappel : les messages des journées de commémoration envoyés par le secrétaire d'état en charge des Anciens Combattants sont affichés en mairie lorsqu'il n'est pas prévu de cérémonie particulière au Monument aux Morts.
- Le 17 avril, l'employé communal a alerté Catherine sur des dégradations commises sur tous les poteaux de l'éclairage public de la zone de loisirs. Catherine a fait intervenir Cegelec pour la mise en sécurité et évaluation des dégâts et la gendarmerie. Au total, le dépôt de plainte vol porte sur 196 m de câbles volés et la dégradation des installations (câbles sectionnés). Les câbles ne sont pas assurables, la commune n'a donc pas de recours. D'autres communes ont été récemment touchées par des faits similaires Saint-Vit, Pouilley-les-Vignes...

Le devis de remise en état est estimé à 7000€ car certains poteaux devront être démantés... Catherine a contacté les services du Grand Besançon et Cegelec pour bénéficier de retours d'expérience sur des installations qui pourraient prémunir de nouveaux vols comme la pose de colliers.

Le budget 2014 tiendra compte de ces réparations et interventions en préventif.

- CR réunion :
  - Le groupe de travail déjà constitué pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires a été élargi aux nouveaux parents d'élèves élus au conseil d'école. Les futurs intervenants, à savoir les FRANCAS, l'EMICA et Profession Sport ont présenté leurs projets.

Une information complète sera prochainement diffusée à tous les parents avec les animations proposées, les modalités de pré-inscription et d'inscription, les tarifs...dans le but d'avoir évalué mi juin les besoins.

Un projet éducatif de territoire est en cours de rédaction. Une évaluation sera proposée juste avant les vacances de la Toussaint pour pouvoir opérer à des ajustements si besoin.

- Catherine informe la réception d'un courrier du Recteur d'Académie posté le 13 avril avisant du retrait définitif d'un poste en primaire alors qu'il avait été

annoncé une situation de blocage avec évaluation des inscriptions en juin et éventuel comptage en septembre. Catherine a adressé un courrier en retour demandant des explications sur ce changement d'attitude et s'interrogeant sur la confiance que le conseil d'école avait accordée à Mme Bouiller.

- Comité consultatif (CC) festivités : constatant que la salle St Martin est louée dans les dates proches de la fête des mères et que les élus s'interrogeaient déjà sur le maintien de cette soirée : baisse de la participation, participation quasi exclusives des bénévoles, évolution de la société dans l'implication des papas qui mériteraient autant de reconnaissance... il est proposé de remplacer cette soirée par une soirée des bénévoles au cours de laquelle les élus pourraient remercier et saluer l'investissement de tous ces acteurs : intervenants à la bibliothèque, dans les commissions... Cette soirée pourrait intervenir l'année prochaine en avril. En cours de réflexion : un temps d'accueil pour les nouveaux arrivants, un forum des associations en septembre...
- CC Jeunes citoyens : les jeunes ont répondu massivement à l'invitation. Ils sont motivés et ont prévu de participer à la commémoration du 8 mai 45, au départ du raid Handi Forts le 17 mai, à prêter main forte à l'APE pour le vide grenier, à inviter les enfants de l'élémentaire à une soirée jeux de société....
- Jumelage : les bénévoles attendent des informations du nouveau comité qui sera créé après les élections.
- SIEVO : élection du bureau, M. Decosterd a été reconduit à la présidence.
- CC Communication : une nouvelle mise en page est actée pour le TU. Les élus travaillent sur une réorganisation des rubriques et la création de nouvelles.
- CC Fleurissement : très bonne participation des bénévoles pour ce 1<sup>er</sup> RDV. Ils ont choisi avec Michel A. les plants et la journée de plantation qui aura lieu le mardi 13 mai.
- CC urbanisme : à ce jour peu de dossiers à traiter, les élus travaillent à la rédaction d'un document simple qui permettra de faciliter le traitement des demandes. La CC prendra un rythme régulier à partir de fin mai.
- Réunion d'information avec la Préfecture : Catherine et Daniel saluent cette initiative de M. le Préfet de Région, la réunion était intéressante et a permis aux élus de mettre un visage sur les principaux interlocuteurs.
- Visite de la station d'épuration avec la classe des CE2. Catherine remercie Serge Jeanguyot qui a encadré cette sortie scolaire. Les élus se félicitent de ce genre de partenariat avec les écoles.
- Mr Farrenc-Berre est autorisé à supprimer un bac qui est juste devant sa propriété, ce qui facilitera ses travaux de crépissage de mûr. Stéphanie est allée sur place vérifier l'état des autres bacs, il en reste 8 à supprimer. Ils accueilleraient avant des arbres qui soit n'ont pas poussé, soit avaient des racines qui abîmaient les murs. A suivre donc avec les employés communaux.

## Agenda

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
28 AVRIL > 20 H 30 MAIRIE Conseil Municipal	29 AVRIL >17 H 00 CAGB BESANCON	30 AVRIL >17 H 00 CAGB BESANCON >19 H 00 SIEVO COURCHAPON	FERIE 1 <sup>er</sup> MAI	2 MAI	3 MAI	4 MAI
5 MAI >19 H 00 SICA DANNEMARIE/CRETE	6 MAI >20 H 00 CCAS MAIRIE	7 MAI	FERIE 8 MAI >12 H 00 MONUMENT AUX MORTS COMMEMORAT°	9 MAI	10 MAI > 9 H / 12 H 30 VENTE DE FLEURS APE > 9 H / 12 H 30 MARCHÉ DES PRODUCTEURS >17 H 00 MARIAGE GRIMM/THORIMBERG	11 MAI
12 MAI >20 H 30 MAIRIE Conseil Municipal	13 MAI >JOURNEE PLANTATION RDV AUX ATELIERS 8 H 30	14 MAI	15 MAI	16 MAI >16 H 00 COFOR EPENOY >18 H 00 PRESENTATION CAGB	17 MAI >9 H 00 RAID HANDI'FORTS	18 MAI
19 MAI	20 MAI	21 MAI >18 H 00 SCOT	22 MAI	23 MAI	24 MAI	25 MAI >ELECTIONS EUROPEENNES
26 MAI	27 MAI	28 MAI >18 H 00 CAGB BESANCON	FERIE 29 MAI	30 MAI	31 MAI	1 <sup>er</sup> JUIN

Fin de la séance : 00 h 15